

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 1-2

Rubrik: Swissmedic

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Produits autorisés en apiculture

Quels sont les médicaments vétérinaires, biocides (désinfectants et pesticides), aliments pour animaux et produits chimiques autorisés en apiculture eu égard aux nouvelles dispositions légales ?

Les organismes compétents que sont Swissmedic, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ainsi que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et Agroscope ont posé les bases régissant quels produits sont autorisés en apiculture. Ces documents complets ont été résumés à l'intention des acteurs du secteur apicole par le Service sanitaire apicole.

Ne figurent ainsi sous les rubriques Médicaments vétérinaires, Biocides et Produits chimiques que les produits autorisés et répertoriés dans la liste. Quant aux produits recommandés par le Centre de recherches apicoles et le Service sanitaire apicole, ils sont marqués comme tels.

De plus, ne peuvent figurer dans la liste que les aliments pour animaux qui sont fabriqués conformément aux dispositions légales par des fabricants et distributeurs enregistrés auprès d'Agroscope. Les annonces sont quant à elles enregistrées par le Service sanitaire apicole.

Enfin, vous trouverez tous les documents sur le site web du Centre de recherches apicoles et sur ceux des associations d'apiculteurs VDRB, SAR et STA.

Version novembre 2013.

Classification de produits destinés à l'apiculture et dispositions légales

Les ruches produisent diverses denrées alimentaires: principalement du miel, parfois du pollen et très rarement de la gelée royale. Aussi tous les produits utilisés en apiculture doivent-ils être enregistrés ou autorisés, d'autant que cela permet de minimiser les influences néfastes sur la qualité des denrées alimentaires et sur l'environnement. Enfin, l'autre objectif poursuivi est de protéger les consommateurs et les abeilles des produits inefficaces voire nocifs.

L'aide-mémoire suivant s'appuie sur la feuille d'information publiée conjointement par Swissmedic, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le Centre de recherches apicoles (cf. site web de ces différentes institutions).

Aperçu des 4 catégories

Nom	But	Définition	Autorisation
Médicaments vétérinaires	Traiter ou prévenir des maladies (dues à des virus, bactéries, champignons, parasites)	Produits qui entrent en contact avec les abeilles	Autorisés par Swissmedic
Biocides	Lutter contre les organismes nuisibles, désinfecter	Produits qui n'entrent <u>pas</u> en contact avec les abeilles	Autorisés par l'OFSP, l'OFEV, le SECO
Aliments pour animaux	Nourrir les abeilles	Produits consommés par les abeilles	Enregistrés auprès d'Agroscope (pour les fabricants professionnels)
Produits chimiques	Nettoyer, Répulsifs	Autres substances utilisées en apiculture	Annoncés auprès de l'OFSP, de l'OFEV, du SECO

1. Médicaments vétérinaires (méd. vét.)

Les médicaments vétérinaires sont des produits d'origine chimique ou biologique destinés à agir médicalement sur l'organisme animal, ou présentés comme tels, et servant notamment à prévenir ou à traiter des maladies. Pour être autorisés par Swissmedic, les médicaments vétérinaires doivent être efficaces, ne pas nuire à la qualité des produits apicoles et ne pas être dangereux pour l'environnement et l'apiculteur. Par ailleurs, pour pouvoir vendre des médicaments vétérinaires, les magasins apicoles doivent avoir obtenu une autorisation cantonale de faire le commerce de détail et être titulaires d'un certificat de capacité (cours OFV). Enfin, les inspecteurs des ruchers sont eux aussi habilités à en remettre, sur mandat des autorités vétérinaires cantonales.

Ajoutons que l'utilisation de médicaments vétérinaires non autorisés en Suisse et l'importation de médicaments vétérinaires par l'apiculteur sont interdites.

2. Biocides

Les biocides sont des produits qui sont destinés à détruire ou à repousser les organismes nuisibles, par une action chimique ou biologique. Pour être autorisés par l'OFSP, l'OFEV et le SECO, les biocides doivent être efficaces, ne pas nuire à la qualité des produits apicoles et ne pas être dangereux pour l'environnement et l'apiculteur. Les biocides autorisés peuvent être vendus dans des commerces spécialisés.

Ajoutons que l'utilisation de biocides non autorisés en Suisse et l'importation de biocides par l'apiculteur sont interdites.

3. Aliments pour animaux

Les aliments pour animaux sont en l'occurrence des produits destinés à nourrir les abeilles. Ils ne sont pas destinés à la prévention ou au traitement de maladies et ne peuvent donc être associés à des allégations correspondantes. Les fabricants et distributeurs d'aliments pour animaux doivent en outre être enregistrés ou agréés par Agroscope (contrôle officiel des aliments pour animaux). Pour ce faire, ils peuvent télécharger le formulaire *ad hoc* sur le site www.afk.agroscope.ch. Précisons qu'Agroscope enregistre/autorise les entreprises et non les produits, qui doivent satisfaire aux exigences de l'ordonnance sur les aliments pour animaux (OSALA) et de l'ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (OLALA).

4. Produits chimiques

Entrent dans cette catégorie tous les autres produits et substances utilisés en apiculture pour des usages très divers. Seuls des produits chimiques qui ont été annoncés auprès de l'OFSP, de l'OFEV et du SECO peuvent être autorisés et toute allégation relative à la lutte contre des maladies ou des organismes nuisibles ou à la désinfection est interdite.

Enfin, les prescriptions relatives à la signalisation des dangers s'appliquent également aux produits destinés à l'apiculture.

Tableaux

Les tableaux suivants donnent une vue d'ensemble complète des produits destinés à être utilisés en apiculture. Seuls ceux qui y figurent peuvent être utilisés en apiculture, **c'est-à-dire que tous ceux qui n'apparaissent pas dans ces tableaux sont interdits**. Quant aux produits recommandés par le Centre de recherches apicoles (CRA) et le Service sanitaire apicole (SSA), ils sont marqués comme tels. Cette liste, qui remplace celle des produits recommandés par le Centre de recherches apicoles, est régulièrement mise à jour.

Produits destinés à l'apiculture et leur classification légale

Médicaments vétérinaires			
Substance/produit	Fonction	Autorisation par Swissmedic	Recommandation CRA/SSA
Acide formique/ Formivar 60%	Lutte contre la varroose	Andermatt Biovet AG	OUI
Acide formique/ Formivar 70%	Lutte contre la varroose	Andermatt Biovet AG	OUI
Acide formique/ Formivar 85%	Lutte contre la varroose	Andermatt Biovet AG	OUI

Coumaphos/CheckMite	Lutte contre la varroose	Provet AG	NON
Coumaphos/Perizin	Lutte contre la varroose	Provet AG	NON
Fluméthrine/Bayvarol	Lutte contre la varroose	Provet AG	NON
Acide lactique/-	Lutte contre la varroose	En cours	OUI
Acide oxalique appliqué par dégouttement/Oxuvar	Lutte contre la varroose	Andermatt Biovet AG	OUI
Acide oxalique appliqué par aspersion/-	Lutte contre la varroose	En cours	OUI
Acide oxalique appliqué par évaporation/-	Lutte contre la varroose	En cours	OUI
Thymol/Thymovar	Lutte contre la varroose	Andermatt Biovet AG	OUI
Thymol/Apilife Var	Lutte contre la varroose	R. Meier's Söhne AG	OUI
Thymol/Apiguard	Lutte contre la varroose	Apimedi GmbH	OUI

Biocides

Substance/produit	Fonction	Autorisation par Swissmedic	Recom- mandation CRA/SSA
Bacillus thuringiensis/ Mellonex	Traitement des fausses teignes dans l'armoire à cadres	Andermatt Biovet AG	OUI
Acide acétique	Traitement des fausses teignes dans l'armoire à cadres	Pas d'autorisation obligatoire, car denrée alimentaire	OUI
Acide formique	Traitement des fausses teignes dans l'armoire à cadres	Aucune (utiliser un médicament vétérinaire autorisé)	OUI
Potassiummonopersulfate-Dipotassiumperoxodisulfate/Virkon S	Désinfection en cas d'épizootie	Arovet AG	OUI
Acide peracétique/ Aldekol DES aktiv	Désinfection en cas d'épizootie	Agro-Hygiene	OUI
Peroxyde d'hydrogène/ Acide peracétique/ Stalldes 03	Désinfection en cas d'épizootie	Halag Chemie AG	OUI

Produits chimiques

Substance/produit	Fonction	Autorisation par Swissmedic	Recom- mandation CRA/SSA
Alcool, huiles essentielles/Bienen-Jet	Gestion des abeilles		NON
Huile essentielle de lavandin/Fabispray	Gestion des abeilles		NON
Soude caustique	Nettoyage		OUI
Fumée/bois non traité, produits végétaux non traités	Gestion des abeilles		OUI
Dioxyde de soufre/soufre	Elimination des abeilles		OUI
Soude	Nettoyage		OUI

Aliments pour animaux

Substance/produit	Fonction
Concentré protéique/Salixan	Nourrissement
Concentré protéique/Vitalis	Nourrissement
Pâte de nourrissement/Apifonda	Nourrissement
Pâte de nourrissement à base de miel/Castaflor	Nourrissement
Sucre (sirop)	Nourrissement
Sirop de sucre/Apifelice	Nourrissement
Sirop de sucre/Apiinvert	Nourrissement